

L'An Deux Mille Vingt quatre, le vingt et un mai, à neuf heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale s'est réuni en visioconférence et en présentiel sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Présidente.

ETAIENT PRESENT(E)S OU REPRESENTE(E)S: Mmes Gaëlle STRICOT (avec le pouvoir de Jean-Michel BONHOMME), Françoise MERRET, MM Dominique LE NINIVEN, Gérard PILLET (avec le pouvoir de Jean-Louis LE MASLE), Pierrick LELIEVRE, Alban MOQUET, Freddy JAHIER suppléant de Vincent ROSSI.

ETAIENT PRESENT(E)S OU REPRESENTE(E)S EN VISIOCONFERENCE : Mmes Pascale GILLET, Claudine PELTIER, Sylvie MORVANT suppléante de Sylvie SCULO, Christine PENHOUE, Nadine LE BOEDEC, Rozenn GUEGAN (avec le pouvoir de Anne JEHANNO) (jusqu'à 10.30), MM Lionel JOUNEAU, Jacques MIKUSINSKI, Yves DREVES suppléant de Nadine LE GOFF-CARNEC, Pascal PUISAY, Jean GUILLOT, Bernard RYO, Noël PAUL, Philippe JESTIN, Fabien LE GUERNEVE suppléant de Anne LE HENANFF.

ETAIENT ABSENT(E)S ET EXCUSE(E)S : Mmes Anne-Marie JEGO, Nathalie LE LUHERNE, Nathalie IAFRATE suppléante de Jean-Louis LE MASLE, Frédérique GRIFFON suppléante de Nathalie LE LUHERNE, Dominique LE MEUR suppléante de Anne JEHANNO, Rozenn GUEGAN (à partir de 10.30), Anne JEHANNO (à partir de 10.30), MM Yves BLEUNVEN, Alain LAYEC suppléant de Yves BLEUNVEN, Fabrice VELY suppléant de Anne-Marie JEGO, Franck VALLEIN suppléant de Jean-Michel BONHOMME, Philippe LE RAY, René LE MOULLEC suppléant de Philippe LE RAY, Pascal LE LIBOUX, Mohamed AZGAG suppléant de Pascal LE LIBOUX.

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS: M. Gildas LE BRIS Comptable du service de gestion Comptable de VANNES et Madame Nadine de VETTOR, Conseillère aux décideurs locaux, DDFIP 56.

Ont été adoptées les délibérations à caractère réglementaire suivantes :

DELIBERATION N°2024-47 : ACTUALISATION DE LA LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide de/d' :

- *Adopter la nouvelle composition du Conseil d'Administration telle que présentée,*
- *Prendre acte des désignations telles que présentées.*

DELIBERATION N°2024-48 : MARQUE EMPLOYEUR DEN.BZH – REGLEMENT DE COPROPRIETE

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide d' :

- *Approuver le règlement de copropriété tel que présenté.*

DELIBERATION N°2024-55 : PÔLE RESSOURCES INTERNES - TRANSFORMATION DE POSTES SUITE A AVANCEMENTS DE GRADES 2024 – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide de:

- *Transformer (supprimer et créer) les postes susvisés,*
- *Et de valider l'état des effectifs du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan ainsi modifié, à compter du 1^{er} juillet 2024.*

DELIBERATION N°2024-56 : PÔLE RESSOURCES INTERNES - MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide d' :

- *Adopter, à compter du 21 mai 2024, l'évolution du RIFSEEP telle que proposée.*

DELIBERATION N°2024-60 : PÔLE QUALITE DE VIE AU TRAVAIL - CONSEIL MEDICAL - RECRUTEMENT DE MEDECINS AGREES VACATAIRES POUR LES EXPERTISES MEDICALES

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide de/d' :

- *Recourir, sous forme de vacations, à des médecins agréés figurant sur la liste établie par l'Agence Régionale de Santé de Bretagne ;*
- *Assumer la gestion matérielle des rendez-vous assurés par le médecin vacataire ;*
- *Refacturer aux collectivités le coût de l'expertise et des coûts de service annexes.*

DELIBERATION N°2024-61: PÔLE QUALITE DE VIE AU TRAVAIL - ADHESION DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF) AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide d' :

- *Autoriser la Présidente à signer, sur la base du projet tel que présenté, la convention avec l'Office National des Forêts pour la période allant du 1^{er} juin 2024 au 31 décembre 2026.*

DELIBERATION N°2024-62 : PÔLE ATTRACTIVITE – TRANSITIONS ET TRANSFORMATIONS RH (PATT) – COOPERATION REGIONALE DES CENTRES DE GESTION DE BRETAGNE – CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DE PRESTATIONS DE COACHING ENTRE LE CDG 56 ET LE CDG 35

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide d' :

- *Autoriser la Présidente à signer la convention telle que présentée.*